

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

n° A 2019-09-0501

Commande publique

☎ : 5558

**Présidence de la commission de délégation de service public
« gestion et exploitation du parc Océanopolis »**

Le Président de Brest métropole,

VU les procès-verbaux de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 11 avril 2014, 16 décembre 2016, 17 mars 2017, 11 décembre 2017, 8 janvier 2018 et 21 décembre 2018,

VU la délibération n° C 2019-02-010 du 1^{er} février 2019 constituant la commission de délégation de Service Public « gestion et exploitation du parc Océanopolis » et abrogeant partiellement la délibération n°C 2014-12-235,

CONSIDÉRANT

- que ladite Commission spéciale se réunit le 23 septembre 2019,
- que Monsieur François CUILLANDRE, Président de droit de cette Commission, sera dans l'impossibilité d'y siéger,

ARRETE

Article 1er - Délégation

Il est donné délégation à Monsieur Yohann NEDELEC, Vice-Président, pour assurer la présidence de cette commission le 23 septembre 2019 et entreprendre toute démarche nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 2 - Application

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A BREST, le neuf septembre deux mille dix-neuf

Le Président,

François CUILLANDRE